

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt deux, le dix sept mars à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 46
DATE DE LA CONVOCATION	10/03/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/03/2022

**OBJET :**

**Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (C.C.I.S.P.L) -  
rapport sur l'état des travaux réalisés au cours de l'exercice 2021**

**Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Rémi COSTORIER procuration à Mme Claudie JOUBERT, M. Roger GRIMAUD procuration à M. Bernard LONG, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Benjamin CORTESE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Françoise DUSSERRE, Mme Charlotte KUENTZ procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Isabelle DAVID

**Absent(s) :**

Mme Nicole MAGALLON, M. Thierry PLETAN, Mme Solène FOREST, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Catherine ASSO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Par une délibération en date du vendredi 17 juillet 2020, le Conseil Communautaire, de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, a décidé de créer une Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux, conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D'après les dispositions de ce même article, le Président de la Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux est tenu de présenter, au Conseil Communautaire, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés, sur l'année précédente.

Au cours du dernier exercice, cette même Commission s'est réunie, une seule fois, le lundi 22 novembre 2021, en début d'après-midi, afin d'examiner les rapports, visés à l'article L1413-1 du C.G.C.T.

Après examen du rapport ci-joint, le Conseil Communautaire prend acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

- ABSTENTION(S) : 4

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Le Vice-président

Jean-Pierre MARTIN

Transmis en Préfecture le :

Affiché ou publié le :

25 MARS 2022

25 MARS 2022



# Communauté d'Agglomération **GAP•TALLARD•DURANCE**



**RAPPORT SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS,**  
**AU COURS DE L'EXERCICE 2020,**  
**PAR LA C.C.I.S.P.L.**

Conformément à l'article L.1413-1 du C.G.C.T, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a créé une Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux, par une délibération en date du vendredi 17 juillet 2020.

Ainsi, au cours de l'exercice 2021, la C.C.I.S.P.L s'est réunie une seule fois le lundi 22 novembre, à partir de 14h00, afin d'examiner les dossiers suivants :

- L'Agglo en bus.
- L'assainissement collectif et non collectif.
- Le rapport du délégataire VEOLIA, sur l'assainissement.
- Le rapport sur le service de l'eau potable.
- Le rapport du délégataire VEOLIA Eau.
- Le nettoyage et la gestion des déchets.
- Micropolis.
- L'office de tourisme Gap-Tallard-Vallées.

## **1. L'AGGLO EN BUS.**

### **1.1. LA RÉGIE DES TRANSPORTS.**

La régie des transports de la Ville de Gap a été créée le 15 juin 1991, et la gratuité a été instaurée le 2 novembre 2005.

Le transfert de la compétence s'est effectué en deux temps :

- le 1er janvier 2014, à la Communauté d'Agglomération du Gapençais ;
- et, le 1er janvier 2017, à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

En 2018, la Communauté d'Agglomération a pris en charge les vingt-six lignes de la région et elle a généralisé la gratuité de ce service public.

Elle est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M) sur le périmètre suivant :

- 17 communes ;
- 52.241 habitants ;
- 56 lignes de transports, représentant 1.680.000 km par an.

### **1.2. LE RÉSEAU.**

Le réseau comprend 56 lignes de transport :

- 10 lignes de bus urbains ;
- 3 lignes de navette Centro, dont 2 électriques... ;
- 3 lignes régulières hors Gap, fonctionnant toute l'année ;
- 13 lignes de transport scolaire, sur Gap ;
- 25 lignes de transport scolaire, hors Gap ;
- 2 services touristiques ;
- 8 dessertes de Taxibus.

Le réseau est équipé :

- de 380 arrêts, sur Gap (151 abribus et 229 poteaux d'arrêts) ;
- et, 159 arrêts, en dehors de Gap (16 abribus et 96 poteaux d'arrêts).

Le parc de véhicule présente les caractéristiques suivantes :

- 28 véhicules,
- de 10,2 ans de moyenne d'âge,
- 100% est accessible aux P.M.R.

Le Personnel est constitué de 41 agents.

### **1.3. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS.**

Au Compte Administratif 2020, le budget de fonctionnement de ce service public s'est élevé à :

- 4.244.489€, en dépenses ;
- et, 4.518.183€, en recettes.

Sur ce même exercice, les réalisations ont été nombreuses :

- Adaptation de l'organisation du service au contexte de la crise sanitaire.
- Équipements de vidéoprotection sur 2 bus de la ligne 1.
- Poursuite de la modification des livrées des bus.
- Remise à jour des planimètres du réseau Ville.
- Achat de 4 bus dont 1 hybride et réforme de 4 bus...

## **2. L'ASSAINISSEMENT.**

### **2.1. POUR LA VILLE DE GAP.**

#### **2.1.1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Nombre d'habitants desservis	46.825	47.364	51.155
Nombre d'abonnés	27.165	27.284	27.757
Nbre d'abonnés par km de réseau hors branchement	43,94	43,97	49,00
Nombre d'habitants par abonné	1,72	1,74	1,9
Linéaire de collecte total en Km	618,29	620,46	665,0

	EXERCICES	2018	2019	2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	46.825	47.364	51.155
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	831,1	916,5	843,0
	<b>Indicateurs de performance</b>			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	99%

P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	0	0	0

	Indicateurs de la satisfaction des usagers	2020
P251.1	Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,43/1000
P258.1	Le taux de réclamation	0,54/1000

	Indicateurs de fonctionnement des ouvrages	2020
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	99%
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	99%

	Indicateurs de connaissance et d'entretien du patrimoine	2020
P202.2B	Niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	45/120
P.252	Nombre de points sur le réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km	57
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	70/120

Pour mémoire et pour la partie du service public délégué, les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Déléguataire : VEOLIA Eau.
- Périmètre du service : Tallard.
- Nature du contrat : affermage.
- Durée : du 01/01/2018 au 31/12/2030.
- Nombre d'habitants desservis : 2.221.
- Nombre d'abonnés : 1.078.
- Longueur du réseau : 23 km.

### 2.1.2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).

Le SPANC est géré en régie directe, au niveau de la Communauté d'Agglomération. Le nombre d'usagers de ce service est de 3.200, sur un total de 50.565 habitants.

Prestations réalisées	Tarifs applicables au 01/01/2020
Contrôle périodique	65€
Diagnostic initial ou en cas de vente	90€
Examen préalable à la mise en oeuvre	115€

RECETTES	2018	2019	2020
Service obligatoire	6.555€	8.735€	4.699€

Service facultatif	0€	0€	0€
Autres prestations auprès des abonnés	0€	0€	0€
Contribution exceptionnelle du budget général	0€	0€	0€
Autres	0€	0€	0€

	2020
Nombre d'installations contrôlées.	54
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	25
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	21
Nombre d'installations non conformes	8
<b>Taux de conformité en %</b>	<b>46</b>

## 2.2. POUR LA COMMUNE DE TALLARD.

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Le contractant : la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Le périmètre du service : Tallard.
- La date de début du contrat : 01/01/2018.
- La date de fin du contrat : 31/12/2030.
- Le délégataire : VEOLIA Eau.

Les chiffres clés du service sont mentionnés ci-après :

- Les habitants desservis : 2.252.
- Les abonnés : 1.108.
- L'assiette de la redevance : 142.518 m3.
- Les postes de refoulement : 6.

- Le réseau : 23 km.
- Le réseau de collecte : 14.138.
- Le réseau unitaire : 8.875 m.
- L'indice de connaissance de la gestion patrimoniale : 61.
- Le prix global moyen (pour une consommation de 120m3) : 1,41€.TTC/m3.
- Le taux de curage curatif : 0,90 u/1000 clients.
- Le pourcentage linéaire de réseau curé : 4,2%.
- Le taux de point noir 21,73 (pour 100km de réseau).
- Le taux d'impayés : 0,45%.
- Le taux de réclamation écrite : 1,81 pour 1.000 clients.

### **3. L'EAU.**

#### **3.1. CHATEAUVIEUX, FOUILLOUSE, NEFFES, SIGOYER, TALLARD.**

Le cadre de la D.S.P de la distribution d'eau potable est défini ci-après :

- Cocontractant : Gap-Tallard-Durance.
- Périmètre du service : Châteauevieux, Fouillouse, Neffes, Sigoyer, Tallard.
- Date de début du contrat : 26/09/2018.
- Date de fin de contrat : 31/12/2024.
- Déléguataire : VEOLIA Eau.

Les principaux chiffres de ce service public sont les suivants :

- Habitants desservis : 1.139.
- Abonnés : 562.
- Consommation moyenne : 171 l/hab/j.
- Nombre d'installations de production : 0.
- Nombre de réservoirs : 9, d'une capacité totale de 864 m3.
- Stations de pompage et de surpression : 4.
- Canalisations de distribution : 42 km.
- Nombre de branchements : 497.
- Nombre de compteurs : 554.

Les volumes globaux enregistrés sont retranscrits ci-après :

- Produit : 0 m3.
- Acheté : 169.904 m3.
- Vendu : 51.537 m3.
- Mis en distribution : 118.367 m3.
- Pertes : 46.197 m3.
- Consommé autorisé - 365j : 72.110 m3.
- Comptabilisé - 365j : 71.292 m3.
- Service du réseau : 878 m3.

- Consommateurs sans comptage : 0 m3.

Données de l'exploitation	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution sur période synchrone - Objectif du Grenelle 2 = 66,55%.	54,5%	71,1%	73,2%
Indice Linéaire de Perte (I.L.P) sur période synchrone	5,86 m3/j/km	3,15 m3/j/km	2,94 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	101	101	101
Taux d'interruption de service non programmé	24,39%	10,97%	10,68%
Analyses microbiologiques conformes aux normes du Ministère de la Santé	100,0%	100,0%	100,0%
Analyses physico chimiques conformes aux normes du Ministère de la Santé	100,0%	93,8%	100,0%
Prix de l'eau - évolution due à la surtaxe, suite à la délibération du 18/03/2019.	2,78€/m3	3,93€/m3	4,10€/m3
Taux d'impayés	1,69%	1,38%	0,82%
Taux de réclamations écrites pour 1.000 clients	1,88	1,83	0,00
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00%	100,00%	100,00%

Les données relatives à la gestion du patrimoine sont les suivantes :

- Longueur de canalisations renouvelées : 0.
- Nombre de branchements renouvelés : 1.
- Nombre de compteurs remplacés : 66.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,74% sur les 5 dernières années.
- Nombre de fuites :
  - 6 sur canalisations,
  - 5 sur branchements.

### 3.2. GAP.

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire de la Covid-19, ainsi qu'une analyse ARS non conforme en bactériologie.

Les principaux chiffres de ce service public sont les suivants :

- Habitants desservis : 42.487.
- Abonnés : 23.819.
- Installations de production : 9.
- Réservoirs : 24 avec une capacité totale de 11.968 m3.
- Stations de pompage et de surpression : 14.
- Canalisations de distribution : 321 km.
- Branchements : 13.842.
- Compteurs : 23.753.

Indicateurs clés	2019	2020
Rendement du réseau de distribution	74,6%	73,5%
Taux de conformité microbiologique	100%	98,3%
Taux d'interruption de service non programmé (pour 1000 abonnés)	1,74	0,84

Les principaux flux ont été les suivants :

- Produit : 3.523.049 m3.
- Acheté : 21.238. m3.
- Vendu : 92.737 m3.
- mis en distribution : 3.451.550 m3.
- Perte : 1.032.380 m3.
- Consommé autorisé : 2.419.170 m3.
- Comptabilisé : 2.388.504 m3.
- Service du réseau : 30.666 m3.

Nombres de fuites décelées et réparées	2018	2019	2020
Nombre de fuites sur canalisations	38	41	20
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1
Nombre de fuites sur branchement	63	81	73
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,5	0,6	0,5
Nombre de fuites sur autre support	11	0	0
Nombre de fuites réparées	112	122	93

La performance opérationnelle du réseau de distribution se caractérise par les indicateurs ci-après :

- Rendement : 73,5%.
- Objectif de rendement / Grenelle 2 : 69,28%.
- Indice Linéaire de Perte : 7,84 m<sup>3</sup>/j/km...

Les interventions opérationnelles réalisées sur l'exercice 2020 ont été nombreuses, avec :

- 1.455 compteurs renouvelés.
- Des interventions sur les installations (station de traitement, désinfection aux u.v, station de pompage de Kapados, réservoir de Romette, réservoir de Fontreynne...).
- 989 ml de réseaux renouvelés.
- 81 branchements renouvelés et 64 branchements neufs.

Afin de veiller à la qualité de l'eau distribuée, 163 prélèvements ont été effectués en 2020, avec :

- 4.507 analyses.
- 100,0% de conformité sur les paramètres physico-chimiques.
- 98,8% de conformité sur les paramètres microbiologiques.

Au 1er janvier 2021, le prix de l'eau s'élève à 1,37€ TTC/m<sup>3</sup>, soit 164,99€ TTC, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

### 3.3. JARJAYES.

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Contractant : Jarjayes.
- Périmètre du service : Jarjayes.
- Date de début du contrat : 01/09/2005.
- Date de fin du contrat : 31/08/2022.
- Déléataire : VEOLIA Eau.

Ce service public est caractérisé par les chiffres ci-après :

- Habitants desservis : 463.
- Abonnés : 261.
- Consommation moyenne : 205 l/hab/j.
- Nombre de réservoirs : 4 d'une capacité totale de 465 m3.
- Station de pompage et de surpression : 1.
- Canalisations de distribution : 28 km.
- Nombre de branchements : 231.
- Nombre de compteurs : 259.

Indicateurs clés	2019	2020
Rendement du réseau de distribution	55,2%	71,6%
Indice Linéaire de Perte (ILP)	2,38 m3/j/km	1,42 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	81	81
Taux d'interruption de service non programmé (pour 1.000)	16,13	3,83
Conformité des analyses microbiologiques	100,0%	100,0%
Conformité des analyses physicochimiques	100,0%	100,0%
Taux d'impayés	0,63%	0,36%
Taux de réclamations écrites (pour 1000 clients)	0,00	0,00
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

La gestion du patrimoine du service s'est traduite par :

- 7 compteurs remplacés.
- 1 fuite sur canalisation et 1 fuite sur branchement, réparées.

### **3.4. TALLARD.**

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Cocontractant : Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Périmètre du service : Tallard.
- Date de début du contrat : 01/01/2018.
- Date de fin du contrat : 31/12/2030.
- Déléataire : VEOLIA Eau.

Les chiffres clés du service sont mentionnés ci-après :

- Habitants desservis : 2.027.
- Abonnés : 1.152.
- Consommation moyenne : 191 l/hab/j.
- Nombre d'installations de production : 1.
- Nombre de réservoirs : 2 - d'une capacité totale de 600 m3.
- Station de pompage et de surpression : 1.
- Canalisations de distribution : 24 km.
- Nombre de branchements : 918.
- Nombre de compteurs : 1.149.

Indicateurs clés	2019	2020
Rendement du réseau de distribution - Objectif Grenelle 2 : 71,70%.	86,0%	94,7%
Indice Linéaire de Perte (ILP)	5,02 m3/j/km	1,65 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	91	91
Taux d'interruption de service non programmé	0,89%	0,00%

En ce qui concerne les volumes, les chiffres clés sont les suivants :

- Produit : 299.524 m<sup>3</sup>.
- Acheté : 14.545 m<sup>3</sup>.
- Vendu : 141.670 m<sup>3</sup>.
- Mis en distribution : 172.399 m<sup>3</sup>.
- Pertes : 19.937 m<sup>3</sup>.
- Consommé autorisé - 365 j : 152.462 m<sup>3</sup>.
- Comptabilisé - 365 j : 151.762 m<sup>3</sup>.
- Service du réseau : 700 m<sup>3</sup>.

Chiffres clés du service - exploitation	2019	2020
Analyses microbiologiques	100,0%	92,9%
Analyse physico chimiques	100,0%	80,0%

La gestion du patrimoine est caractérisée par les données suivantes :

- Nombre de branchements renouvelés : 1.
- Longueur de canalisations renouvelées : 0 m.
- Nombre de compteurs remplacés : 51.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,03% sur les 5 dernières années.
- Nombre de fuites : 6 (3 sur branchements et 3 sur poste de comptage).

Indicateurs clés	2019	2020
Taux d'impayés	0,74%	0,44%
Taux de réclamations écrites - pour 1.000 clients	0,89	1,74
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

#### **4. LA GESTION DES DÉCHETS.**

Conformément à l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure une double compétence en matière de gestion des déchets. Cette double compétence concerne : d'une part, la collecte des déchets qui relève de la responsabilité du pouvoir de police du maire au titre de la « salubrité publique » ; et d'autre part, le traitement de ces déchets collectés.

#### **4.1. LA COLLECTE DES DÉCHETS.**

Le service de collecte de la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure le ramassage des déchets issus des ménages ainsi que la collecte des déchets non ménagers d'origine artisanale ou commerciale.

##### **4.1.1. La collecte des ordures ménagères.**

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a assuré en régie la collecte des ordures ménagères. Pour certains foyers la collecte est assurée sur un principe de collecte en bacs de regroupement (8 605,81 tonnes en 2020). Pour les foyers du centre-ville de GAP ou de TALLARD, et d'autres communes, la collecte des ordures ménagères est réalisée au moyen de conteneurs enterrés ou semi-enterrés relevables par grutage (4 140,84 tonnes en 2020).

##### **4.1.2. La collecte sélective des déchets ménagers.**

###### **4.1.2.1. Le programme de tri sélectif développé en partenariat avec CITEO.**

Dans le cadre du programme de collecte sélective, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a signé en 2017, un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société CITEO. Ce partenariat permet à la collectivité de bénéficier d'un dispositif d'aides sur les coûts de fonctionnement liés au tri sélectif. A noter que la collecte est réalisée en bacs roulants operculés (GAP et CLARET) et en dispositifs aériens ou enterrés. Le 17 novembre 2018, les consignes de tri se sont simplifiées avec le passage à l'Extension des Consignes de Tri.

###### **4.1.2.2. Le dispositif de collecte sélective en déchetterie.**

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE met à la disposition des particuliers trois déchetteries GAP PATAC, GAP FLODANCHE et TALLARD LES PILES qui sont destinées à réceptionner des déchets qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères compte tenu de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.

##### **4.1.3. La collecte des déchets non ménagers.**

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure simultanément avec la collecte traditionnelle des ordures ménagères la collecte de déchets d'origine non ménagères et qui sont assimilables aux déchets ménagers en quantité et en qualité. Ces déchets sont produits par les bureaux, les commerces/artisans, les entreprises et établissements publics. Complémentairement, la collectivité

assure une collecte spécifique des cartons produits par les commerçants du centre-ville et les zones commerciales et artisanales de la commune de GAP. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE offre la possibilité aux professionnels de réceptionner au quai de transfert de Saint Jean leurs déchets d'emballages assimilables aux ordures ménagères avec une facturation par rapport au tonnage. La déchetterie des Piles accepte également les professionnels sous condition de paiement de 20 € par passage.

#### 4.1.4. Bilan des tonnages de déchets collectés en 2020 .

Nature des déchets	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution (%)
<b>COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES</b>	<b>13 670,00</b>	<b>13 513,09</b>	<b>-1,15</b>
<b>COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE ET DU PAPIER EN APPORT VOLONTAIRE</b>			
Verre	1 318,60	1 443,94	9,51
Papier	1 018,32	937,46	-7,94
<b>TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS</b>			
Acier	83,71	85,58	2,23
Aluminium	15,24	9,38	-38,45
Cartons	495,98	615,94	24,19
Briques alimentaires	29,49	24,53	-16,82
Emballages Plastiques	266,09	299,18	12,44
Refus	257,19	277,32	7,83
<b>TOTAL</b>	<b>1 147,70</b>	<b>1 311,93</b>	<b>14,31</b>
<b>COLLECTE EN DECHETTERIE</b>			
Papiers	174,98	133,52	-23,69
Cartons	302,14	289,58	-4,16
Déchets verts	899,23	908,80	1,06
Déchets verts broyés	863,68	1 219,16	41,16
Déchets verts pour méthanisation	132,08	43,18	-67,31
Bois	852,98	981,92	15,12
Ferrailles	389,67	413,65	6,15
Pneus	81,12	93,00	14,64
Encombrants	1 874,08	2 090,64	11,56
Déchets d'Équipement et d'Ameublement	632,35	608,15	-3,83
Gravats	1 580,74	1 641,49	3,84
Batteries	12,66	8,93	-29,46
Huile moteur	16,11	17,35	7,70
Huile friture	1,40	1,18	-15,71
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	359,10	309,01	-13,95
Déchets Diffus Spécifiques	67,49	64,44	-4,52
Lampes et Néons	2,86	1,43	-50,00
Piles	3,17	3,39	6,91
DASRI	0,20	0,29	45,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 246,04</b>	<b>8 829,11</b>	<b>7,07</b>
<b>COLLECTE CARTONS</b>			
	<b>622,38</b>	<b>577,12</b>	<b>-7,27</b>
<b>COLLECTE QUAI DE TRANSFERT</b>			
Emballages, déchets divers	1 151,07	766,44	-33,41

Déchets verts Broyés	661,10	761,80	15,23
Cartons	56,66	45,46	-19,77
Papiers	67,70	42,62	-37,05
Palettes	193,70	413,46	113,45
Déchets Equipement Electriques et Electroniques	24,35	38,71	58,97
Ferrailles	4,28	42,72	898,13
Lampes / Néons	0,73	0,75	0,00
Piles	0,49	0,71	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2160,08</b>	<b>2112,67</b>	<b>-2,19</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 183,12</b>	<b>28 725,32</b>	<b>1,92</b>

## 4.2. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS.

Les différents types de déchets collectés sur la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE sont acheminés sur des unités de traitement spécifiques et agréées. Les deux principales filières de traitement concernent l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) destinée aux ordures ménagères et le centre de tri pour les produits d'emballages ménagers issus de la collecte sélective.

### 4.2.1. Le traitement des ordures ménagères.

Les déchets collectés par les camions bennes sur la proximité de GAP transitent par un quai de transfert situé à Saint Jean pour y être conditionnés dans des semi-remorques de 90 m<sup>3</sup> en vue de leur évacuation vers leur centre de traitement. Pour l'équipe de collecte basée à Gandière, le vidage se fait directement sur le centre de traitement. En 2020, au total, 13 513,09 tonnes d'ordures ménagères ont été évacuées et enfouies sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Beynon gérée par Alpes Assainissement et située sur la commune de Ventavon (Hautes-Alpes).

### 4.2.2. Le tri des déchets d'emballages ménagers.

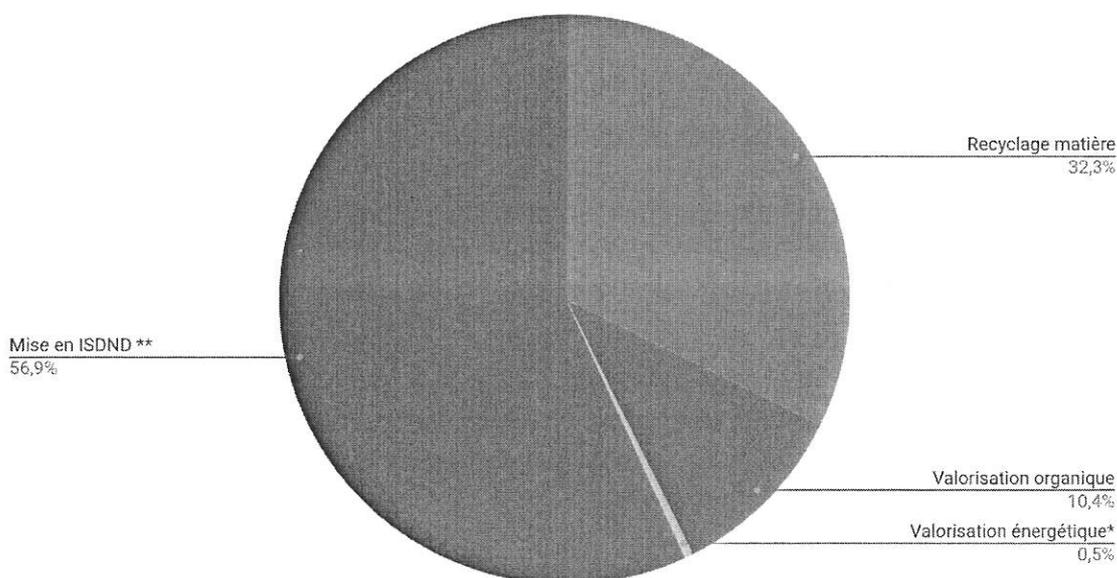
En 2020, tous les foyers sont équipés du dispositif du tri sélectif qui vise à extraire des ordures ménagères les emballages ménagers valorisables. Ces matériaux sont collectés en régie sur GAP et par la prestation privée sur les autres communes. Ils sont ensuite évacués sur leur site de traitement. Les emballages ménagers de la collectivité sont tous évacués sur le centre de tri de Manosque géré par la société Alpes Assainissement. Le rôle du centre de tri est double. Il vise d'une part, à affiner le pré-tri effectué par les habitants en éliminant les erreurs et d'autre part, à conditionner les emballages ménagers conformément aux prescriptions imposées par les récupérateurs en vue de leur acheminement et de leur intégration dans un circuit de recyclage agréé. En 2020, ce sont 1 347,27 tonnes d'emballages ménagers qui ont été collectées et triées en centre de tri avec un

taux global de valorisation de 79,42 % vers les récupérateurs désignés et agréés par CITEO. Ce qui signifie que 277,32 tonnes de refus de tri correspondant à la part d'indésirables non recyclables ont été extraites des emballages ménagers et mises en décharge.

#### **4.2.3. Bilan de la valorisation globale des déchets en 2020.**

En cumulant sur l'année 2020, l'ensemble des déchets collectés par les services intercommunaux de collecte et réceptionnés en déchèterie et au quai de transfert de Saint Jean, le graphique ci-dessous présente un bilan global des modes de traitement appliqués pour l'ensemble des déchets collectés sur la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE en précisant le taux global de valorisation de ces déchets.

#### **Valorisation globale des déchets en 2020**



\* Valorisation énergétique : Incinération avec récupération d'énergie \*\* Mise en décharge : Mise en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) conformément aux normes

#### **4.3. LE COÛT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS.**

Le mode de financement du service des déchets ménagers repose sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui a représenté en 2020, une recette de 5 680 404 €. Le taux de cette taxe varie de 8,65% pour Gap à 12,52% pour les

communes de Tallard et La Saulce. Cette taxe a permis de financer les frais de collecte et de traitement des déchets ménagers et non ménagers collectés sur l'ensemble du territoire de l'aire intercommunale et réceptionnés en déchèterie et au quai de Saint Jean. Les recettes (soutiens des éco-organismes, recettes de valorisation) se montent à 698 993,97 €. Le tableau ci-dessous synthétise la ventilation des coûts unitaires globaux liés à la collecte et au traitement par flux de déchets.

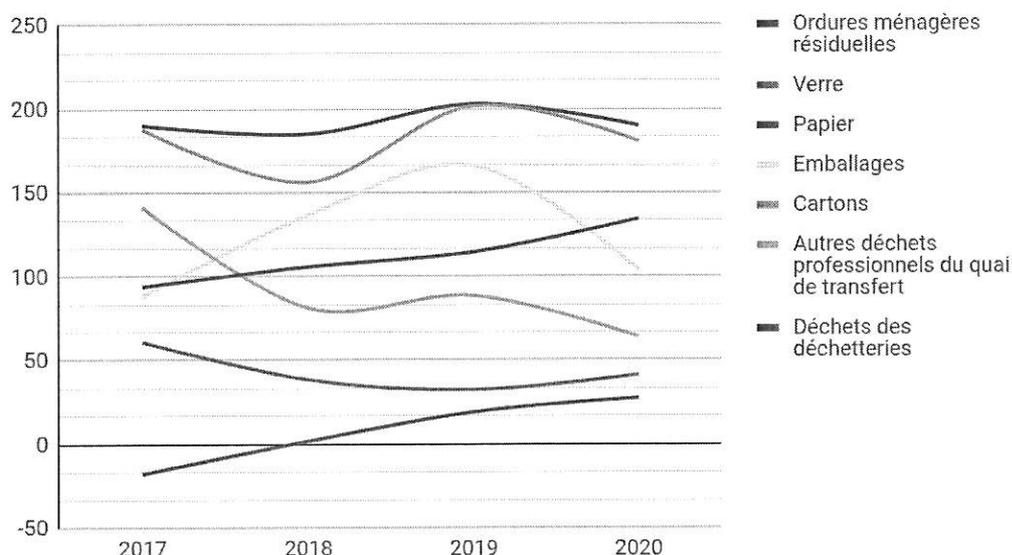
en € HT /T	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Déchets des déchetteries
Précollecte	17,22	18,24	29,53	82,14	0,00	0,00
Collecte	105,75	47,01	49,86	459,51	144,28	64,42
Traitement des déchets	210,66	0,00	24,75	445,19	23,42	65,68

Le coût aidé est le coût qui reste à charge à la collectivité.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Déchets des déchetteries
Coût aidé en € HT /T pour 2020	189,78	41,2	27,22	103,46	180,36	134,19
Coût aidé en € HT /hab en 2020	46,8	1,14	0,46	5,12	1,83	22,61

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur plusieurs années:

### Evolution du coût en euros par tonne



## 5. MICROPOLIS.

Le parc d'activités de Micropolis a vu le jour en 1990, par la livraison du bâtiment Aurora.

Depuis le 1er janvier 2003, ce parc d'activités est géré par un établissement public local.

Cet établissement assure la gestion locative de 4 immeubles :

- Aurora.
- Isatis.
- Bérardie.
- Ferme de Belle Aureille.

À la suite de la loi NOTRé, la Régie de Micropolis relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération, depuis le 1er janvier 2017.

La superficie du parc d'activités est au total de 13 hectares, dont 9 sont aujourd'hui commercialisés et 3 en réserve foncière.

Micropolis compte actuellement :

- 66 raisons sociales implantées.
- 228 emplois.
- 225 entreprises accueillies depuis sa création en 1990.
- Taux d'occupation moyen actuel de 96%.
- Taux d'occupation moyen depuis sa création : 89%.

Le personnel de la Régie comprend :

- 1 directeur.
- 2 secrétaires administratives et comptables, à temps non complet.
- 1 agent technique.

Le taux d'impayés (montant cumulé des pertes admises en non-valeur rapporté au chiffre d'affaires cumulé) est de 1,24%, depuis le 1er janvier 2003.

La Régie de Micropolis apporte également sa contribution, en matière fiscale.

CONTRIBUTIONS	2021
Taxes Foncières	62.574€
C.E.T	917€
Impôts sur les sociétés	20.950€

La pépinière d'entreprises Micropolis offre à ses locataires un certain nombre de services partagés :

- une salle de réunion de 70 m<sup>2</sup>, climatisée et équipée en wifi ;
- un bureau nomade équipé, disponible à la location à partir de la demi-journée ;
- un vidéoprojecteur ;
- un photocopieur couleur/télécopieur ;
- la levée et l'affranchissement du courrier ;
- un tarif préférentiel, pour les entreprises créées depuis moins de 6 mois.

Les évènements marquants de la Régie Micropolis sont :

- le départ de la société ASFOR ;
- mais, l'arrivée de nombreuses entreprises (ACAF, ALPES ÉVOLUTION, CET IRD, PAPI OURS, VERITAS...).
- le projet de couverture des toits, par des panneaux photovoltaïques.
- le lancement d'un permis d'aménager, afin de viabiliser le foncier restant à commercialiser.

## **6. L'OFFICE DE TOURISME GAP-TALLARD-VALLÉES.**

L'Office de Tourisme Gap-Tallard-Vallée est un Établissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C).

Il est administré par un comité directeur de 21 membres, qui se réunit au moins 6 fois par an.

Les effectifs des deux structures représentent :

- Pour Gap : 7 salariés, dont 1 Directeur.
- Pour Tallard : 2 agents de la fonction publique, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération.
- Soit un effectif total de : 8,8 E.T.P.

Les 2 Offices proposent les services suivants :

- Des horaires d'ouvertures d'une large amplitude toute l'année.
- Un service de billetterie.
- Un espace boutique.
- Un espace wifi - à Gap.
- Un coin enfant - à Gap.
- Le prêt de vélos - à Gap.

Affecté par la crise sanitaire, l'exercice 2020 a été marqué par les évènements ci-après :

- Le maintien de l'activité.
- L'absence de recours au chômage partiel.

- L'autonomie digitale du personnel, avec maintien du lien.
- L'adaptation des espaces d'accueil aux conditions sanitaires.
- La montée en compétences du personnel.
- La croissance des bases de données (APIDAE, AVIZI, AJARIS).
- Le lancement du réseau d'écrans dynamique.
- La création de la collection du guide "Carnet de Randos".
- Le développement des relations presse.
- La création d'un dossier de presse.
- La création d'une revue de presse.
- Le déploiement de l'observatoire touristique.
- La création marque et logo pour l'évènement Gap Bayard au Féminin.
- La création d'un site internet spécifique Gap Bayard au Féminin.
- Le lancement d'une campagne de communication spécifique post confinement.
- La création d'un plan de ville pour Tallard.
- La création d'une carte touristique géante (sur la façade de l'Office du Tourisme).

Le bilan de l'activité est décrit ci-dessous.

FRÉQUENTATION ACCUEIL		FRÉQUENTATION DU SITE WEB	APPELS TÉLÉPHONIQUES		WIFI
GAP	TALLARD	SESSIONS	GAP	TALLARD	GAP
36.776	4.637	63.287	7.015	1.272	283
<b>41.413</b>		<b>63.287</b>	<b>8.287</b>		<b>283</b>
-63,92%	-35,66%	-16,69%	-28,73%	-1,08%	-90,13%

La billetterie et les dépôts-ventes ont généré l'activité suivante :

- 29 spectacles représentant :
- 413 billets vendus ;
- 12.026€ de recettes, pour les organisateurs ;
- 486€ de frais de commission pour l'Office de Tourisme.
- 6 dépôts-ventes, avec : 9.681€ de recettes, pour les dépositaires ; et, 402€ de frais de commission, pour l'Office de Tourisme.

DATES	EVENEMENTIEL 2020
08 ET 09/02	Gap Bayard au féminin.
25/02	Organisation du Carnaval sur le thème "Manga".

<b>Juillet/Août</b>	Organisation et gestion des visites guidées. Pendant les nocturnes, l'Office est resté ouvert au public jusqu'à 22h00 et il a proposé une animation autour du jeu.
<b>06/09</b>	Organisation de l'ascension cycliste "Col réservé" au Col de la Sentinelle à Jarjayes.
<b>19 ET 20/09</b>	Dans le cadre des journées du patrimoine, une visite guidée a été organisée sur le thème "Patrimoine et éducation".
<b>03 ET 04/10</b>	Collaboration et promotion du Gapen'cimes.
	Annulations de la Montagne en Fête et du marché de Noël en raison de la crise sanitaire.

<b>TAXES DE SÉJOUR</b>	<b>2020</b>	<b>2020/2019</b>
Nuitées	169.307	-28,55%
Produits déclarés	132.247,36€	-30,02%

Le résultat de clôture 2020 fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 134.010,34€,
- un excédent d'investissement de 16.171,47€.

### CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2021, la C.C.I.S.P.L a bien examiné tous les rapports, prévus par l'article L1413-1 du C.G.C.T.

<b>LES ACTIVITÉS DE LA C.C.S.P.L IMPOSÉES PAR L'ARTICLE L1413-1 DU C.G.C.T.</b>	<b>DOSSIERS EXAMINÉS</b>
La commission examine chaque année sur le rapport de son président :	
1° Le rapport, mentionné à l'article <u>L. 1411-3</u> , établi par le délégataire de service public ;	EXAMEN DES R.A.D (ÉTABLIS PAR VEOLIA EAU) POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT.

2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article <u>L. 2224-5</u> ;	EXAMEN DES R.P.Q.S POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT. AINSI QUE LES ORDURES MÉNAGÈRES.
3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;	- MICROPOLIS - L'OFFICE DE TOURISME. - LES TRANSPORTS URBAINS.
4° Le rapport mentionné à l'article <u>L. 2234-1</u> du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.	SANS OBJET
Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :	
1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;	SANS OBJET
2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;	SANS OBJET
3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article <u>L. 1414-2</u> ;	SANS OBJET
4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.	SANS OBJET